

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
FAMILLE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 83/612 du 14/7/1983
/MTPS.DGTFP.DFP.103/3

Portant reclassement et nomination de Monsieur TOUTONDI Roger Esaie, Professeur de CEG de 4^e échelon des cadres des services Sociaux (Enseignement);-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/RF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 67/504 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u la note portant admission au concours d'entrée à l'Institut supérieur des Sciences de l'Éducation, session de Mars 1980 ;
(/u l'arrêté n° 10447/MEN/DGAS/DPA/SP du 8.11.82 portant promotion à 2 ans et à 30 mois des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie I, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1981 ;
(/u la lettre n° 1516/MEN/DGAS/DPA/SP du 6.12.82 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier des intéressés ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 20.11.82 ;
(/u le décret n° 82/193 du 5.7.1982 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions des décrets n° 64/165 et 67/304 des 22.5.64 et 10.9.67 susvisés, Monsieur TOUTONDA Roger Esaïe, Professeur de CEG de 4° échelon, indice 100 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement), titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement des Lycées (CAPTE), 1ère session de 1982 délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I, et nommé Professeur certifié de Lycée de 3° échelon, indice 1010. ACC = néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 4.10.82, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, (rentrée scolaire 1982 - 1983), sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 14 Juillet 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale,

- Antoine NDJOUA-GBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- Bernard COGBO M.ESIONA.-

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGT/DP, DTF.....3
D.B.....3
D.B.F.....2
MEN.....3
DOSSIER.....3
INTERIEUR.....1
SGCM/EL.....2.-